



**DIRECTION DES CLIENTS
PROFESSIONNELS**

SHINZO
39 RUE ETIENNE MARCEL
75001 PARIS

Vos informations client

► **Votre référence client :**

300 002 424 430

► **Lieu de consommation :**

SHINZO
39 RUE ETIENNE MARCEL
75001 PARIS

Electricité :

Installation : 0001942604
Point de livraison : 07129811832801

► **Autres informations :**

Siret :
40327575300016

Vos contacts utiles

► **Services Clients :**



Du lundi au vendredi : 8h30 - 18h00
tel. 0969 32 3300*



pro.engie.fr



ENGIE
Service clients professionnels
TSA 15702
59783 LILLE CEDEX 9

► **Dépannage 24H/24 :**

Electricité : 0972675075*

*Appel Non Surtaxé

Vos prochaines échéances

► **Prochaine facture :**

vers le 27 décembre 2023

► **Prochain relevé :**

vers le 27 janvier 2023

Avec la facture en ligne, dès l'émission de votre facture, vous pouvez la consulter et la télécharger à tout moment depuis votre Espace Client.



MONTANT TTC prélevé le 18 janvier 2023

1 617,84 €

Cette facture est basée sur le relevé de vos consommations.

■ électricité	1 709,68 €
■ acheminement	1 221,91 €
■ remises et promotions	-11,71 €
total hors toutes taxes	2 919,88 €
Taxes et contributions	397,26 €
total HTVA	3 317,14 €
TVA à 5,50 % calculée sur 454,69 €	25,01 €
TVA à 20,00 % calculée sur 2 862,45 €	572,49 €
Total TVA (TVA payée sur les débits)	597,50 €
total TTC	3 914,64 €
Déduction des prélèvements effectués	-2 296,80 €
dont TVA collectée à 5,5 %	-22,55 €
TVA collectée à 20,0 %	-310,86 €
montant à prélever	1 617,84 €

Un paiement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte.

Détails au verso ->

Une panne de courant, une serrure bloquée ?



ENGIE et son partenaire AXA vous proposent une solution de dépannage efficace et sans délai de carence pour votre local professionnel en cas de panne de courant, disjoncteur qui saute, serrure ou volets roulants bloqués afin de garantir le maintien de votre activité.

Mon Dépannage Pro vous permet d'être dépanné dans un délai de 4h en journée(1) avec une prise en charge de tous les frais jusqu'à 1000 € par intervention (déplacement, pièces et main d'œuvre).

Pour en savoir plus, appelez le 09 69 32 12 76 (Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 appel non surtaxé).

Vous pouvez également accéder aux informations relatives à cette solution de dépannage sur

<https://pro.engie.fr/MonDepannagePro>

(1) Intervention sur site dès le lendemain lorsque l'appel est passé après 18h

► **Pour mieux comprendre votre facture**

Vous trouverez au verso le détail de vos consommations et de votre facturation (totaux hors taxes, par TVA et toutes taxes comprises).

► **Découvrez le site www.engie.com**

Vous y trouverez nos offres et des informations sur l'énergie (marché, solutions pour une meilleure utilisation).

► **Pour être facturé au réel**

Les clients équipés d'un compteur communicant sont facturés sur la base de leur consommation réelle relevée par télé-relève.

Votre contrat d'énergie

► Électricité : Votre offre de fourniture d'électricité ActiVert

- Votre contrat arrive à échéance le 31/12/2023. Il sera renouvelé tacitement (préavis de résiliation : 2 mois).
- Tarif BT (jusqu'à 36 kVA inclus) sans différenciation temporelle, Courte utilisation. Puissance souscrite 30 kVA. Segment C5.
- Compteur communicant.

Electricité

	n° de compteur	ancien index	nouvel index	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 28/12/21 au 27/12/22	253	11166	35702			96,12	5,5%
Consommation du 28/12/21 au 27/12/22				24536	0,05604	1 375,00	20,0%
Garanties d'Origine du 28/12/21 au 27/12/22				24536	0,00011	2,70	20,0%
Obligations du 28/12/21 au 31/12/21				670	0,00828	5,55	20,0%
Obligations du 01/01/22 au 27/12/22				23866	0,00965	230,31	20,0%

Acheminement

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Abonnement du 28/12/21 au 27/12/22			294,08	5,5%
Consommation du 28/12/21 au 31/07/22	16907	0,03710	627,25	20,0%
Consommation du 01/08/22 au 27/12/22	7629	0,03940	300,58	20,0%

Taxes et Contributions

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Contribution tarifaire d'acheminement (294,08 € x 0,2193)			64,49	5,5%
Taxes locales - part communale (3)	24536	0,00663	162,67	20,0%
Taxes locales - part départementale (3)	670	0,00332	2,22	20,0%
Contrib. service public élec du 28/12/21 au 31/12/21	670	0,02250	15,08	20,0%
Contrib. service public élec du 01/01/22 au 31/01/22	5193	0,02583	134,13	20,0%
Contrib. service public élec du 01/02/22 au 27/12/22	18673	0,00100	18,67	20,0%

Services et prestations techniques

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Espace Client			Gratuit	
Fact. électronique - abonnement			Gratuit	

Remises et promotions

	conso kWh/Qté	prix unitaire HT en euros	montant HT en euros	taux de TVA
Promotion de 25,00% sur la consommation Electricité du 28/12/21 au 01/01/22	209	0,05604	-11,71	20,0%

Total de votre facture

Total hors TVA en euros	Total TVA au taux de 5,5%	Total TVA au taux de 20,0%	TOTAL TTC en euros
3 317,14	25,01	572,49	3 914,64

Historique de vos consommations en kWh

Électricité



Historique de votre facturation en €

Année	Mois	Montant TTC
2021	déc.	-1 060,98
2022	déc.	1 617,84

Montants TTC, services compris

Comprendre votre facture récapitulative

Les taxes et contributions liées à l'énergie

Détail des renvois sur votre facture :

(3) Les taxes locales collectées par les fournisseurs d'énergie sont reversées aux communes et aux départements.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) :

Payée sur les débits, elle s'applique à l'abonnement, la consommation, les prestations, les contributions et taxes locales d'électricité.

Contribution tarifaire d'acheminement (CTA) :

Tous les clients y sont assujettis. Pour le gaz naturel, elle est calculée sur la base du tarif d'acheminement ; pour l'électricité sur la base de la puissance souscrite, de la version d'utilisation et du type de comptage. Cette taxe est reversée à la caisse nationale des industries électriques et gazières.

Taxes sur la consommation d'électricité :

Ces taxes sont appliquées à toutes les ventes d'électricité en France. Depuis le 01/01/11, elles sont calculées sur la base de la consommation facturée du prix national 0,0008 EUR multiplié par un coefficient (8,0000 pour la commune et 4,0600 pour le département).

Le prix appliqué qui en résulte est indiqué dans la colonne prix unitaire HT en euros.

Contribution :

La contribution aux charges de service public de l'électricité est reversée à la caisse des Dépôts et Consignations.

La commercialisation et la distribution de l'énergie

Le fournisseur :

ENGIE est votre fournisseur d'énergie qui commercialise des offres à prix de marché de gaz naturel et d'électricité. C'est votre interlocuteur unique pour toutes les questions liées à votre contrat d'énergie.

Le distributeur :

Son rôle est notamment d'assurer la distribution de l'énergie et l'entretien des réseaux.

Il intervient, par exemple, lors du raccordement de votre local au réseau et lors du relevé des compteurs.

La facturation

La facture basée sur index estimé :

Les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel et par le distributeur pour l'électricité. Ces estimations sont calculées en fonction d'un historique de vos consommations.

Pour les compteurs communicants électricité et GAZ les relevés de compteur sont effectués par votre distributeur par télérelève.

Pour les compteurs non communicants électricité, vous devez effectuer un auto relevé et le communiquer à Enedis.

Pour les compteurs non communicants Gaz les relevés de compteur sont effectués par GRDF. Si vous êtes absent lors du passage du technicien, les estimations de consommation, permettant d'établir votre facture, sont effectuées par le fournisseur pour le gaz naturel.

Avis de prélèvement automatique

Conformément à votre demande, le montant de votre facture sera prélevé sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées. Merci de nous signaler toute modification de vos coordonnées bancaires.

Facture n° 706774006 du 03/01/23

SHINZO

Réf. de votre compte : 300002424430

Réf. Unique de Mandat : 00PEG0229992

Id. Créancier SEPA : FR03RAP002381

Echéancier n° : 912500332122 du 28 décembre 2021

montant TTC

1 617,84 euros

prélevé le :

18/01/2023

(date limite de paiement)

Titulaire du compte

SHINZO

Références du compte

nom de la banque

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CIC - AG
ST DENIS

IBAN

FR76 3006 6102 7100 0111 1120 195

Comprendre votre facture récapitulative

Les moyens de paiement

Différents modes de paiement s'offrent à vous.

- **La mensualisation** : le règlement de vos factures se fait tous les mois, par prélèvement automatique sur votre compte bancaire. Votre budget énergie est ainsi lissé sur l'année.
- **Le prélèvement automatique** : pour y souscrire, rendez-vous dans votre espace client à la rubrique « contrat et services » pour remplir votre formulaire en ligne.
- **La carte bancaire** : disponible dans votre espace client sur paiement.pro.engie.fr ou appelez le numéro dédié 09 77 405 405 (prix d'un appel local non surtaxé).
- **Le règlement par TIPSEPA** : retournez daté et signé votre TIPSEPA pré-rempli à l'adresse indiquée.
- **Le chèque** : joindre votre chèque au coupon de paiement non signé.

Pour modifier votre mode de paiement, appelez votre Service Clients (numéro indiqué en 1^{ère} page de votre facture dans le bloc « Vos contacts utiles »).

Taux d'intérêt appliqué en cas de retard de paiement : 12,50%, indemnité forfaitaire de recouvrement : 40 euros HTT

L'origine* de votre électricité :

- 78,93 % Nucléaire
- 12,17 % Energies renouvelables (Eolien : 6,27% - Solaire : 2,46% - Hydraulique : 1,81% - Géothermie : 1,15% - Biomasse : 0,49%)
- 8,90 % Energie fossile (Gaz : 8,17% - Pétrole : 0,40% - Charbon : 0,33%)

* injectée sur le réseau français en 2020, selon les chiffres du mix énergétique résiduel publiés par PowerNext.

Indicateur d'impact environnemental sur pro.engie.fr.

En cas de réclamation et de litige

Toute réclamation peut être adressée à votre service clients à travers le formulaire en ligne sur le site pro.engie.fr ou par courrier : ENGIE - Service Clients Professionnels - TSA 15702 - 59783 LILLE CEDEX 9

En cas d'insatisfaction à notre courrier de réponse ou bien d'absence de retour, vous pouvez contacter le médiateur ENGIE. Il faut avoir eu recours préalablement aux deux premiers niveaux de réclamation, et ne pas être satisfait par la solution apportée.

L'accès au médiateur est libre et gratuit. Huit valeurs, dont celles d'impartialité et de respect du contradictoire, guident ses interventions. Il est signataire de la Charte des Médiateurs de services au public. Il doit être saisi par écrit :

Via internet : engie.com/mediateur ou par lettre simple à l'adresse suivante :

Médiateur ENGIE - TSA 27601 - 59973 TOURCOING Cedex

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de ENGIE n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443 PARIS Cedex 09 ou www.mediateur-engie.com

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur : www.energie-info.fr ou au numéro 0 800 112 212 (service & appel gratuits).